CAPAV

Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais

RAPPORT DE GESTION

2022

BUREAU des METIERS

www.capav.ch

Edité par la Fondation CAPAV en juin 2023
c/o Bureau des Métiers – Sion

SOMMAIRE

Page

I. BILLET DU PRESIDENT 5

II. SITUATION FINANCIERE AU 31.12.2022 6

III. RAPPORT D'ACTIVITE 8

3.1 CONSEIL DE FONDATION 8
3.2 COMMISSION DE PLACEMENT 8
3.3 COMMISSION IMMOBILIERE 11

IV. COMPTES ANNUELS 12

4.1 BILAN 12
4.2 COMPTE D'EXPLOITATION 13
4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 14
4.4 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION 32

V. BILAN TECHNIQUE 35

VI. DURABILITE SELON LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) 36

VII. STATISTIQUES 38

VIII. CONCLUSION 43

I. Billet du Président

Après une année 2021 qui s'était terminée avec des rendements plus qu'intéressants, 2022 restera dans les annales boursières comme l'une des pires années de l'après-guerre avec 25'000 milliards de capitalisation boursière partis en fumée.

Avec notamment le conflit ukrainien, le retour de l'inflation à des niveaux inconnus depuis des décennies, la politique zéro-covid chinoise et la hausse des taux directeurs des banques centrales, aucune des classes d'actifs en portefeuille n'a performé. Les placements de la CAPAV enregistrent ainsi une performance négative de près de 10%, ce qui reste toutefois plus qu'honorable en comparaison nationale.

Cette situation nous ramène à des fondamentaux du 2e pilier : viser le long terme et constituer des réserves lors des périodes favorables. C'est en effet cette vision qui permet à la CAPAV d'absorber aujourd'hui ce choc et de présenter un taux de couverture de 103.3% au 31 décembre 2022. De plus, grâce à l'utilisation d'une provision constituée de longue date, nos rentiers ont pu bénéficier d'une revalorisation de leur rente de 2.5% fort appréciée.

Les aspects sociaux et environnementaux n'ont pas été oubliés. L'implémentation de la politique ESG de la CAPAV s'est ainsi poursuivie en 2022. La charte est en cours de rédaction et son texte devrait être prochainement examiné. Une réflexion sur l'état de notre parc immobilier, sa gestion et son suivi est également en cours.

Ce début d'année 2023 a été marqué par la chute du Crédit Suisse. Si elle a fait beaucoup de bruit, elle n'a en revanche pas eu de conséquence pour la CAPAV. Sa situation financière reste saine et nous permet d'aborder l'avenir avec confiance. D'autre part, et même si le contexte macro-économique reste complexe, les marchés financiers se montrent pour l'heure plus favorables.

Pour conclure ce premier rapport, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent à l'administration de la CAPAV, en particulier M. Fabien Chambovey son gérant, et tous les membres des différents conseils.

Stéphane Meyer
Président

Sion, juin 2023

II. Situation financière au 31.12.2022

A peine sorti de la crise sanitaire, le monde, et l'Europe en particulier, s'est vu confronté en 2022 à l'éclatement de la guerre sur son territoire. Cette situation extrême accéléra le retour de l'inflation et une hausse des taux ainsi que des problèmes de fourniture et une crise de l'énergie. C'est dans ce contexte que les marchés financiers ont vécu une année particulièrement difficile. Les performances des caisses de pensions s'en sont ressenties et la CAPAV a enregistré un résultat de -10% en 2022, se situant dans la moyenne suisse.

Malgré cela, et grâce aux réserves et provisions précédemment accumulées, le conseil de fondation a décidé, afin de tenir compte de l'évolution des prix, d'indexer de 2.5% les rentes de tous ses pensionnés.

La caisse de pensions CAPAV, dont la fortune sociale s'élève à plus de CHF 1.1 milliard, boucle ses comptes 2022 avec un taux de couverture de 103.3%. La situation financière de l'institution de prévoyance est donc saine.

Evolution du nombre d'entreprises affiliées, d'assurés actifs et de pensionnés

Le nombre d'entreprises affiliées à la Caisse de pensions CAPAV a progressé en 2022 pour s'établir à 1'342 au 31 décembre, tout comme celui des assurés actifs qui lui s'élève à 8'877 travailleurs. A la fin de l'année 2022, 1'517 personnes percevaient une rente de l'institution.

Evolution des salaires

La masse salariale annoncée à la Caisse de pensions CAPAV a augmenté de 3.6% en 2022, passant de CHF 584'767'777.75 en 2021 à CHF 605'608'163.45 en 2022.

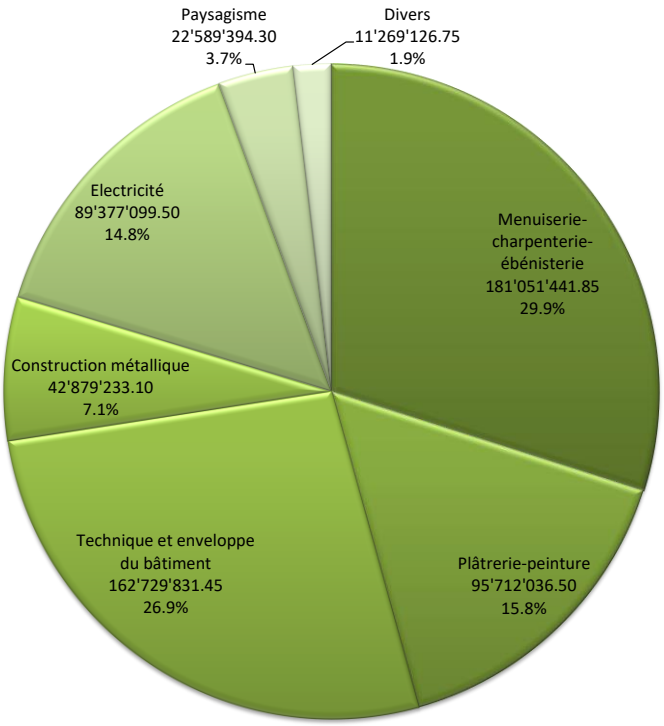

La répartition entre les différents secteurs d'activité est restée sensiblement la même entre 2021 et 2022.

Différentes couvertures de prévoyance possibles

La Caisse de pensions CAPAV permet à ses entreprises affiliées d'adapter leur plan de prévoyance selon leurs désirs et leurs besoins spécifiques. Les couvertures de retraite ainsi que d'invalidité et de décès peuvent ainsi répondre aux désidératas des uns et des autres. Quatre plans sont à disposition :

- **Standard** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Plus** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Optimal** (avec option d'épargne supplémentaire possible)
- **Super**

Ces différentes possibilités sont décrites de manière synthétique sous le point 3.1 de l'annexe aux comptes en page 16 du présent Rapport de gestion.

A ce jour, la majorité des entreprises faisant confiance à la Caisse de pensions CAPAV ont opté pour le plan « Standard ».

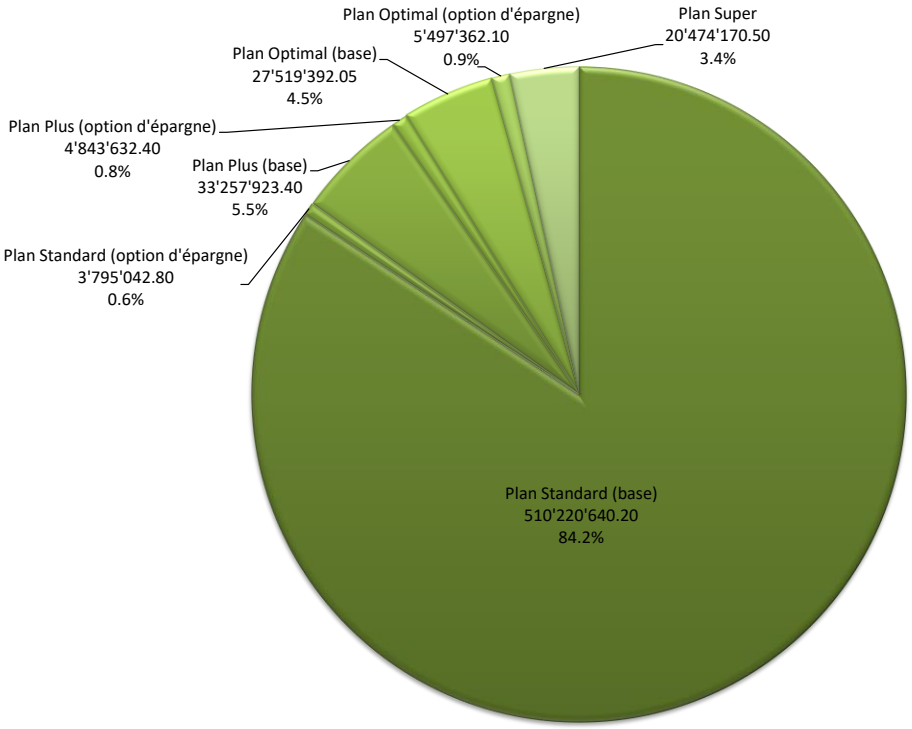

En outre, les plans de prévoyance de la CAPAV suivent tous un certain nombre de principes fixés par les partenaires sociaux dans les différentes Conventions collectives de travail, notamment :

- Pas de seuil d'entrée
- Pas de déduction de coordination
- Bonifications de vieillesse dès l'âge de 18 ans
- Prestations de risques invalidité et décès fixées en fonction du salaire
- Cotisations linéaires indépendantes de l'âge de l'assuré

Il est intéressant de constater que les discussions menées actuellement aux chambres fédérales à propos de la réforme de la prévoyance professionnelle à venir tendent, pour certaines, dans la même direction.

III. Rapport d'activité

3.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé à trois reprises en 2022. Les points suivants ont notamment été examinés :

- Examen de la situation financière de la caisse
- Suivi des performances des placements financiers
- Décision d'attribuer un taux de rémunération de 3% sur les comptes individuels des assurés actifs en 2021
- Décision de verser une 13e rente exceptionnelle et à titre unique aux pensionnés de l'institution
- Décision de mise en place d'un reporting de durabilité ESG et analyse de ce dernier
- Approbation des comptes 2021 et décharge à l'administration
- Déclarations annuelles d'intégrité et de loyauté
- Elections statutaires
- Décision d'indexation à hauteur de 2.5% dès 2023 de toutes les rentes de l'institution en utilisant la provision d'adaptation des rentes en cours
- Informations des répercussions d'AVS 21
- Informations sur les projets immobiliers en cours
- Point de la situation quant à la Convention collective de prévoyance professionnelle de l'artisanat du bâtiment
- Information sur la situation des investissements par le biais de la Fondation Hypotheka

3.2 Commission de placement

Contexte économique et financier

En 2022, les conséquences de la pandémie et l'éclatement du conflit ukrainien et russe ont été multiples : record d'inflation (pic à 9.1% en juin aux USA, 11.5% en Europe en octobre), volatilité en forte hausse et marchés boursiers significativement en baisse.

Pour essayer de contrer les effets de l'inflation, les banques centrales ont adopté une attitude restrictive, après des années de politiques ultra-accommodantes, en augmentant leurs taux directement.

Ce resserrement monétaire, couplé à une crise énergétique, a eu un impact direct sur l'économie qui a ralenti mondialement. Selon le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la projection de croissance économique a subi la plus forte révision à la baisse pour l'année 2023, passant de 1.6% à 0.3%.

Les Etats-Unis se sont trouvés en récession «technique» au deuxième trimestre et la plupart des pays européens (l'Allemagne et l'Italie notamment) doivent faire face à leur extrême dépendance au gaz et pétrole russes.

Ces tendances semblent plus modérées en Suisse avec un taux d'inflation relativement bas (pic à 3.5% en août) pour une croissance économique toujours robuste (2% attendu pour 2022). La récession devrait être évitée en 2023.

Le franc suisse (CHF) s'est quant à lui significativement apprécié et valorisé face à toutes les monnaies, à l'exception du dollar des Etats-Unis (USD). En effet, ce dernier s'est apprécié face à toutes les devises, soutenu par les perspectives de hausses de taux de la Fed.

Performances 2022 des principales classes d'actifs :

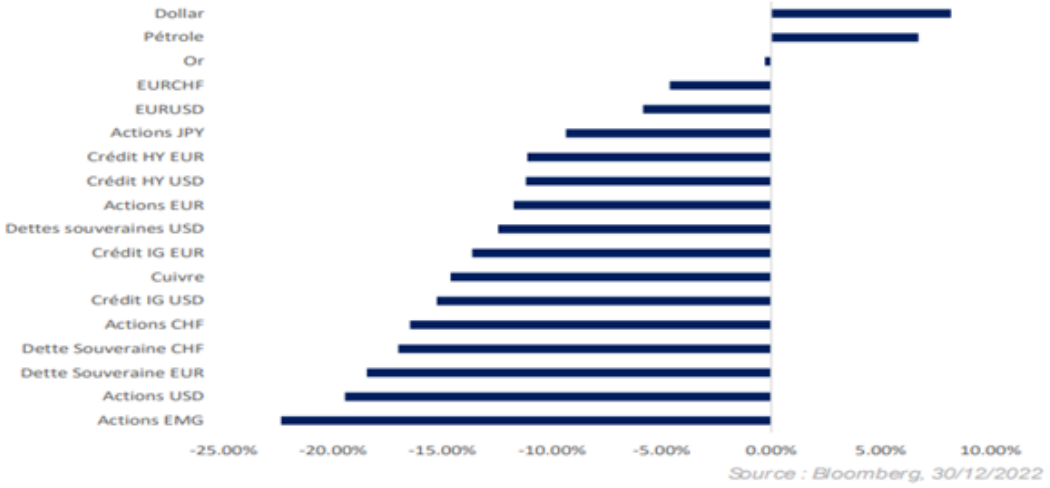

Le dollar fait partie des rares classes d'actifs (avec le pétrole) à afficher une performance positive en 2022. Les marchés actions se sont effondrés : l'indice mondiale est en perte de près de -18% et l'indice américain de -20%, soit la pire performance depuis 2008. Le secteur technologique et le segment « croissance » ont le plus soufferts.

Du côté des obligations, la tendance est similaire : l'indice agrégé Bloomberg clôture l'année à –16%, soit sa pire performance jamais enregistrée.

Stratégie de placement

En termes d'allocation d'actifs, les écarts constatés en 2022 sont restés relativement contenus entre l'indice de référence et la stratégie de placement. Les écarts les plus importants concernent les obligations en francs suisses (-3.32%) et la gestion alternative (+3.28%). Le segment micro-finance (sous classe de la gestion alternative) est la principale raison de cette surpondération avec un écart de près de 2%. Concernant l'immobilier, et comme les années précédentes, la sous-pondération au niveau des immeubles (-3.14%) est compensée par la surpondération au niveau de l'immobilier indirect (+4.37%).

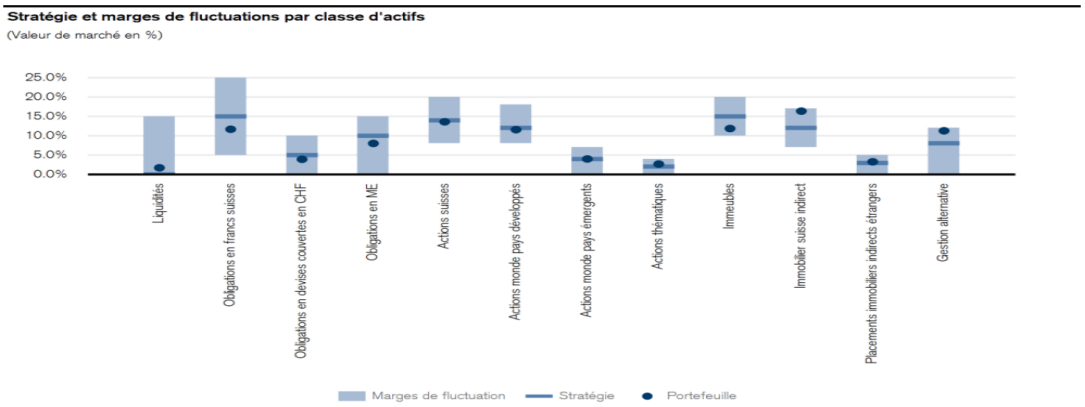

Performance 2022

Sur l'ensemble de l'année, le portefeuille total affiche une performance négative de -10%, légèrement au-dessus de celle du benchmark (-9.35%). Comme l'indique le tableau ci-dessous, à l'exception des immeubles, toutes les classes d'actifs affichent des performances négatives, et donc des contributions négatives. Les écarts avec le portefeuille CAPAV et son benchmark sont très faibles. Les pires contributions concernent les actions suisses et monde pays développés, avec respectivement -2.52% et -2%, et sous-performent leurs indices de références. En revanche, le portefeuille obligataire et de gestion alternative contribuent moins à la perte totale que pour le benchmark.

La mise en perspective de ce résultat avec les autres indices de références publiés démontre sa conformité.

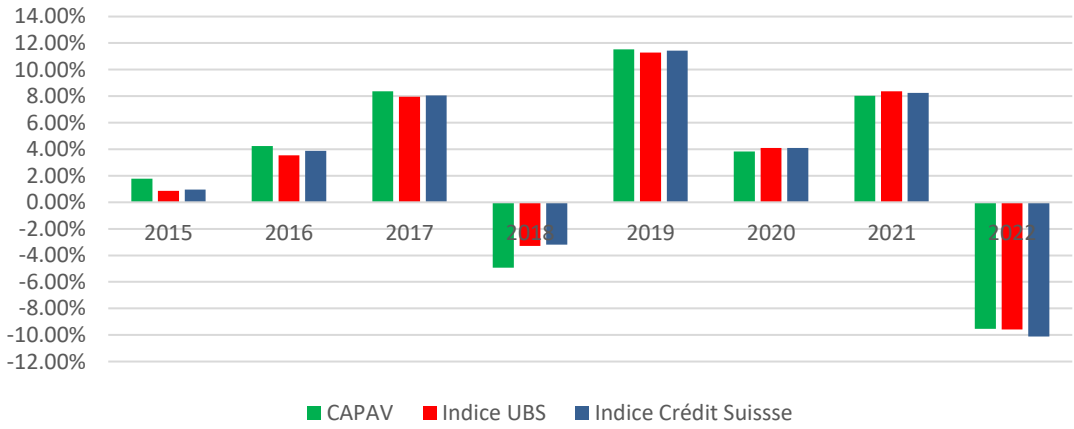

Durabilité des investissements

La caisse de pensions CAPAV a effectué une analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de ses investissements, par le biais d'experts reconnus en la matière, afin d'évaluer le portefeuille par rapport à son exposition aux enjeux du développement durable.

Cette évaluation exprimée par une notation ESG permet d'obtenir une information claire et objective du positionnement de l'institution en matière de durabilité de ses investissements, d'analyser les facteurs de risques et d'impacts, de se situer par rapport et aux autres acteurs du marché et de recenser les points d'amélioration.

Principaux éléments résultant de l'analyse :

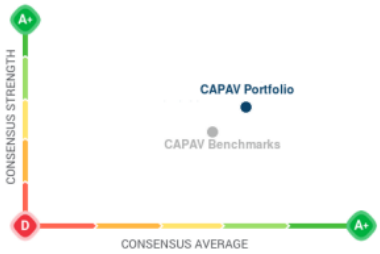

Le portefeuille agrégé affiche une bonne qualité globale ESG avec une note de **B+**, supérieure à son indice de référence (B). Le score global est positivement influencé par le bon niveau ESG des obligations en francs suisses ainsi que des actions thématiques. De plus, les investissements de la CAPAV offrent une exposition diversifiée de près de 8% à des thèmes liés à la durabilité et à l'impact (micro-finance, private equity et private debt notamment) ainsi qu'aux technologies propres ou à la thématique de l'eau (3.2%). Le rapport désigne également quelques points d'attention avec des suggestions de progression.

Le rapport détaillé de la qualité durable du portefeuille est disponible sur le site internet de la caisse. Un résumé donnant une vue d'ensemble des résultats est communiqué en pages 36 et 37 du présent Rapport de gestion.

3.3 Commission immobilière

La Commission immobilière s'est réunie à deux reprises durant l'année 2022. Elle a suivi entre autres les dossiers ci-après :

- **« Schlüsselacker » à Naters** :
  - Appels d'offres pour la rénovation des façades.
- **« Les Douanes » à Orsières** :
  - Mise à disposition de l'office de l'asile du deuxième bloc non occupé pour les réfugiés ukrainiens.
  - Obtention de l'autorisation de construire pour la rénovation du deuxième bloc. Le projet ne sera pas réalisé de suite.
- Projet **« Tourbillon 56 et 64 » à Sion** :
  - Décision d'achat de la parcelle voisine afin de débloquer la situation.
  - Recherche de solutions avec les autres voisins afin de solutionner la question de l'accès au camion des pompiers.
- Projet **« l'Ancienne voirie » de Sion** :
  - Signature avec la commune de Sion d'un avenant garantissant l'accès commercial aux parcelles près de la route transversale.
- **« Dixence-Berchtold » à Sion** :
  - Attribution des travaux de réfection des façades et de la peinture.
- Projet de rénovation **« La Tour » à Monthey** :
  - Etude d'un projet de rénovation totale du bâtiment.
- Projet de rénovation **« Beausoleil » à Sion** :
  - Etude d'un projet de réfection de la toiture, de l'enveloppe du bâtiment et du chauffage.
- Projet **« Curala » au Châble** :
  - Poursuite des travaux en vue du dépôt des demandes d'autorisation pour le plan d'affectation des zones (PAZ) et le plan de quartier (PQ).

IV. Comptes annuels

4.1 Bilan

ACTIF		31.12.2022	31.12.2021
Placements	6.4	**1'147'705'232.90**	**1'249'544'661.30**
Liquidités		17'719'588.59	17'285'486.80
Débiteurs employeurs		21'476'780.93	20'395'978.83
Autres débiteurs		3'421'579.75	2'864'869.93
Fonds de garantie LPP		194'700.09	105'690.83
Prêts directs	6.5.1	8'906'813.00	9'520'790.00
Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse :			
Prêt au Bureau des Métiers	6.5.2	700'000.00	900'000.00
Prêt aux SCIV de Sion	6.5.2	1'450'000.00	1'450'000.00
Prêt aux SCIV de Monthey	6.5.2	1'480'000.00	1'480'000.00
Titres	6.6	735'130'754.03	830'850'676.17
Fonds placements immobiliers		220'660'914.17	231'469'061.11
Immeubles en direct	6.11	136'564'102.34	133'222'107.63
Compte de régularisation actif		**349'737.18**	**241'761.62**
Actifs transitoires		160'852.29	32'854.62
Intérêts courus		188'884.89	208'907.00
Total de l'actif		**1'148'054'970.08**	**1'249'786'422.92**

PASSIF		31.12.2022	31.12.2021
Autres dettes		**14'398'073.30**	**15'146'618.20**
Prestations de libre passage et rentes		0.00	0.00
Autres dettes	7.1	14'398'073.30	15'146'618.20
Compte de régularisation passif		**2'221'745.50**	**4'333'817.56**
Réserve de cotisations d'employeur	6.14	**9'851'783.75**	**9'616'071.75**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**1'085'351'737.66**	**1'046'931'325.97**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	755'427'254.33	738'276'413.75
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	310'316'169.82	286'046'213.27
Provisions techniques	5.6	19'608'313.51	22'608'698.95
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	**36'231'629.87**	**173'758'589.44**
Capital de la fondation / Fonds libres		**0.00**	**0.00**
Total du passif		**1'148'054'970.08**	**1'249'786'422.92**

4.2 Compte d'exploitation

		31.12.2022	31.12.2021
Cotisations et apports ordinaires et autres		**77'634'293.35**	**74'146'982.09**
Cotisations des salariés	7.2	35'654'962.38	34'443'079.32
Cotisations d'employeurs	7.2	37'833'331.82	36'409'827.57
Prélèvement de la réserve de cotisations employeurs		-1'147'013.65	-2'771'032.20
Primes uniques et rachats		3'401'156.25	3'099'394.35
Apports de nouveaux employeurs		0.00	0.00
Apports dans la réserve de cotisations employeurs		1'357'596.15	2'476'429.30
Subisdes du fonds de garantie		534'260.40	489'283.75
Prestations d'entrée		**31'117'588.95**	**27'440'949.25**
Apports de libre passage		29'982'285.51	25'416'778.21
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	7.3	1'135'303.44	2'024'171.04
Prestations reçues pour LFLP	7.3	0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		***108'751'882.30***	***101'587'931.34***
Prestations réglementaires		**-40'116'899.11**	**-38'557'431.44**
Rentes de vieillesse	7.4	-12'145'204.25	-12'308'102.90
Rentes de survivants	7.4	-3'002'746.75	-3'047'794.10
Rentes de conjoints divorcés	7.4	-6'952.80	-7'532.20
Rentes d'invalidité	7.4	-4'406'836.05	-4'656'776.75
Prestation en capital au décès		-368'251.56	-417'999.34
Prestations en capital à la retraite		-19'675'489.70	-17'307'492.10
Prestations en capital aux veufs/veuves		-511'418.00	-811'734.05
Prestations de sortie		**-45'159'063.58**	**-40'258'918.85**
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.5	-39'551'317.91	-34'650'024.50
Versements anticipés pour l'EPL et divorce	7.6	-4'339'681.06	-4'625'663.20
Prestations supplémentaires LFLP		-1'211'489.46	-983'231.15
Transfert réserves à autre institution		-56'575.15	0.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		***-85'275'962.69***	***-78'816'350.29***
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions tehniques et réserves de contributions		**-38'795'866.94**	**-46'157'041.92**
Constitution (-) Dissolution (+) de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-29'128'737.38	-28'531'191.45
Constitution (-) Dissolution (+) de capitaux de prévoyance des rentiers	5.4	56'021.75	4'253'756.93
Constitution (-) Dissolution (+) de provisions techniques	5.6	3'000'385.44	2'504'700.00
Constitution (-) Dissolution (+) réserve de cotisations des employeurs		-235'712.00	225'677.50
Rémunération du capital épargne		-6'990'065.40	-19'434'431.45
Rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers		-5'497'759.35	-5'175'553.45
Produits de prestations d'assurance, avoirs de nouveaux rentiers		**181'087.40**	**27'568.50**
Prestations d'assurance / Gain d'assurances	7.7	171'008.25	0.00
Prestations acquises à la fondation		10'079.15	27'568.50
Charges d'assurance		**-921'966.14**	**-663'219.60**
Primes de réassurance (Risques)		-476'715.00	-234'290.00
Cotisations au fonds de garantie		-445'251.14	-428'929.60
Résultat net de l'activité d'assurance		***-16'060'826.07***	***-24'021'111.97***
Résultat net des placements	6.10	**-118'439'464.62**	**87'340'808.10**
Intérêts, rendements de la fortune mobilière		-114'067'323.47	91'589'440.87
Intérêts débiteurs	6.12	-179'026.20	-502'005.40
Résultat net de l'exploitation des immeubles	6.11	2'110'268.31	2'236'820.83
Frais bancaires et de gestion des titres	6.13	-6'303'383.26	-5'983'448.20
Autres produits	7.8	**16'662.65**	**331'324.57**
Autres dépenses	7.9	**-189'520.63**	**-97'539.24**
Frais d'administration		**-2'853'810.90**	**-2'925'365.15**
Administration générale	7.10	-2'697'411.50	-2'711'926.95
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-140'333.10	-197'501.95
Autorités de surveillance		-16'066.30	-15'936.25
Résultat avant dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		***-137'526'959.57***	***60'628'116.31***
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	**137'526'959.57**	**-60'628'116.31**
Excédent des charges (-) / Excédent des produits (+)		***0.00***	***0.00***

4.3 Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV est une institution de prévoyance commune et autonome de siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80ss du CC.

La CAPAV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle prévu par l'art. 48 LPP auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sous le numéro 304036. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Acte de fondation et règlements

	Adopté le	Entrée en vigueur
Acte de fondation	11.01.1972	11.01.1972
Règlement de prévoyance	24.11.2021	01.01.2022
Règlement de placement	20.11.2019	01.01.2020
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	24.11.2021	31.12.2021
Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement	25.11.2020	01.01.2021
Règlement de liquidation partielle	24.11.2016	15.01.2021

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la CAPAV sont le Conseil de fondation (16 membres), la Commission de placement (5-8 membres) et la Commission immobilière (4 membres). Le Conseil de fondation est responsable du contrôle de l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement et à la Commission immobilière. Chaque membre du Conseil dispose du droit de signature collective à deux.

Composition du Conseil paritaire au 31.12.2022

		Durée du mandat	Représentation
Président			
Stéphane Meyer 1) 2)	EIT.VALAIS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Vice-Président			
François Thurre 1) 2)	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Membres			
Robert Hildbrand 2)	AVMPP	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Maxime Métrailler	AVEMECS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Stéphane Lattion	JARDINSUISSE VALAIS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Florian Lovey	AVMPP	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Patrice Cordonier	TEC-BAT	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Marc Joris	AVEMECS	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Paul Bovier	TEC-BAT	15.06.2022 - 30.06.2026	Employeurs
Bernard Tissières	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Frédéric Pellat	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Pierre Vejvara	SCIV	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Serge Aymon 2)	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Eric Rausis	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Martin Dremelj	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs
Blaise Carron	UNIA	15.06.2022 - 30.06.2026	Travailleurs

1) membre de la commission de placement
2) membre de la commission immobilière

Gérance

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80

M. Gabriel Décaillet
Directeur

M. Fabien Chambovey
Gérant

Le directeur, le gérant et le responsable financier disposent du droit de signature collective à deux avec le président, le vice-président et entre eux.

1.5 Expert, organe de révision et autorité de surveillance

1.5.1. Expert agréé en prévoyance professionnelle

Cocontractant : Pittet Associés SA, Sion
Expert exécutant : M. Marc Fournier, expert agréé LPP

1.5.2. Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Sion

1.5.3. Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés

	2022	2021
Etat au 1.1.	1'331	1'296
Affiliations	84	97
Reprises d'activité	46	n/a
Résiliations	-45	-62
Arrêts d'activité	-74	n/a
Etat au 31.12.	**1'342**	**1'331**

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	2022	2021
Etat au 1.1.	8'675	8'430
Entrées	1'663	1'781
Sorties	-1'461	-1'536
Etat au 31.12.	**8'877**	**8'675**

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Etat au 1.1.	1'454	1'384
Nouveaux bénéficiaires	174	175
Rentes échues	-111	-105
Etat au 31.12.	**1'517**	**1'454**

3. Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance adoptés par la Caisse sont des plans en primauté de cotisations. Les conditions des différents plans de prévoyance sont résumées ci-après.

Tableau synoptique des plans de prévoyance CAPAV

	STANDARD	PLUS	OPTIMAL	SUPER
Salaire assuré	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS	Salaire AVS
Prestations d'invalidité				
Rente d'invalidité	30.00%	40.00%	50.00%	50.00%
Rente d'enfant d'invalide	5%	5%	5%	5%
- délai d'attente	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
- lib. du service des primes	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
Prestations de survivants				
Rente de veuve/veuf	20.00%	30.00%	40.00%	40.00%
Rente d'orphelin	5%	5%	5%	5%
Capital décès	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis

Le salaire assuré pour les prestations de risque est limité à 7 x la rente annuelle simple AVS maximale.

Prestations de retraite							
Rente de retraite (en % de l'avoir de vieillesse final acquis)	Taux de conversion : 6.8%		Taux de conversion : 6.8%		Taux de conversion : 6.8%		Taux de conversion : 6.8%
Rente d'enfant de retraité (en % de la rte de vieillesse)	20%		20%		20%		20%
Bonif. de vieillesse (H/F)	en % du sal. assuré		en % du sal. assuré		en % du sal. assuré		en % du sal. assuré
	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%	
18 - 24 ans	5.00%	7.50%	5.00%	7.50%	6.50%	9.00%	18.00%
25 - 34 ans	5.00%	7.50%	5.00%	7.50%	6.50%	9.00%	18.00%
35 - 44 ans	7.10%	9.60%	7.10%	9.60%	8.50%	11.00%	18.00%
45 - 54 ans	10.70%	13.20%	10.70%	13.20%	11.50%	14.00%	18.00%
55 - 65 ans	12.80%	15.30%	12.80%	15.30%	13.50%	16.00%	18.00%

Financement	Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		Base	Option d'épargne supplémentaire +2.5%		
		paritaire	à charge empl.		paritaire	à charge empl.		paritaire	à charge empl.	
Part de l'employeur	5.75%	7.00%	8.25%	6.25%	7.50%	8.75%	8.50%	9.75%	11.00%	14.00%
Part du travailleur	5.75%	7.00%	5.75%	6.25%	7.50%	6.25%	6.50%	7.75%	6.50%	8.00%
Total	11.50%	14.00%		12.50%	15.00%		15.00%	17.50%		22.00%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon la Swiss GAAP RPC 26 et sont conformes aux dispositions de la LPP (art. 65a et 71 LPP, art. 47 à 60 OPP2) et du Code des obligations (art. 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

CAPAV évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Placements à terme Raiffeisen	:	valeur nominale
Prêts directs	:	valeur nominale
Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Placements alternatifs	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.2.2 Immeubles

Dans sa séance du 15.02.2013, le Conseil de fondation a décidé d'adapter les taux de capitalisation qui servent à évaluer la valeur de rendement des immeubles construits. Les taux utilisés en 2022 sont identiques à ceux utilisés en 2021.

Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux
1	4.75%	11	5.25%	21	5.75%	31	6.25%	41	6.75%	51	7.25%	61	7.75%
2	4.80%	12	5.30%	22	5.80%	32	6.30%	42	6.80%	52	7.30%	62	7.80%
3	4.85%	13	5.35%	23	5.85%	33	6.35%	43	6.85%	53	7.35%	63	7.85%
4	4.90%	14	5.40%	24	5.90%	34	6.40%	44	6.90%	54	7.40%	64	7.90%
5	4.95%	15	5.45%	25	5.95%	35	6.45%	45	6.95%	55	7.45%	65	7.95%
6	5.00%	16	5.50%	26	6.00%	36	6.50%	46	7.00%	56	7.50%	66	8.00%
7	5.05%	17	5.55%	27	6.05%	37	6.55%	47	7.05%	57	7.55%	67	8.00%
8	5.10%	18	5.60%	28	6.10%	38	6.60%	48	7.10%	58	7.60%	68	8.00%
9	5.15%	19	5.65%	29	6.15%	39	6.65%	49	7.15%	59	7.65%	69	8.00%
10	5.20%	20	5.70%	30	6.20%	40	6.70%	50	7.20%	60	7.70%	70	8.00%

Les terrains et les immeubles non construits sont évalués aux frais effectifs engagés.

4.2.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année à la date du bilan, selon les principes et sur les bases techniques reconnus. Le règlement pour les passifs de nature actuarielle définit le but et la méthode de calcul de chaque provision technique.

4.2.4 Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été abaissé à 20.7% du montant total des engagements par le Conseil de fondation en date du 18.06.2018, suite à l'analyse de congruence actifs/passifs effectuée par Pittet Associés SA. Le Conseil a également décidé, en accord avec l'expert, que la Caisse peut continuer à octroyer un intérêt supplémentaire aux assurés, même si l'objectif de cette réserve n'est pas encore atteint.

4.2.5 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - art. 67 LPP

Dès 2014, la compagnie PK-Rück réassure la caisse CAPAV. Les conditions du contrat de réassurance, valables dès le 01.01.2022 et jusqu'au 31.12.2024, sont les suivantes :

« Excess-of-Loss » avec les franchises suivantes :

- en cas de décès : CHF 700'000.- par cas
- en cas d'invalidité : CHF 1'000'000.- par cas

« Stop-Loss » avec franchise annuelle	:	1.771% des salaires de l'année X-1
Engagement max. du réassureur	:	CHF 12'000'000.- par an
Taux de prime annuel	:	0.083% des salaires assurés
Bases techniques	:	LPP 2020 (P2020) à 2.00%

5.2 Développement du capital de prévoyance des assurés actifs

	2022	2021
Capital de prévoyance assurés actifs au 01.01	**738'276'413.75**	**707'408'292.38**
Bonifications d'épargne	55'270'310.65	53'023'505.75
Libération de primes pour les actifs	1'035'277.90	1'604'132.85
Libération de primes pour les invalides	314'705.60	527'144.15
Transferts reçus / Apports libre passage	30'204'635.47	26'463'532.85
Rachats	3'401'156.25	3'099'394.35
Remboursement versements anticipés EPL et divorce	912'953.48	977'416.40
Complément art. 17 (évaluation)	1'996'258.27	-179'336.62
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	**93'135'297.62**	**85'515'789.73**
Prestations en capital au décès	-368'251.56	-417'999.34
Prestations en capital à la retraite	-19'675'489.70	-17'307'492.10
PLP suite sorties	-39'551'317.91	-34'650'024.50
Versements anticipés pour la propriété du logement	-3'526'815.69	-2'691'238.99
Versements anticipés suite à divorce	-812'865.37	-1'934'424.21
Total versements de capitaux	**-63'934'740.23**	**-57'001'179.14**
Dissolution de CI et autres	-71'820.01	16'580.86
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	**-64'006'560.24**	**-56'984'598.28**
Développement capital de prévoyance assurés actifs	**29'128'737.38**	**28'531'191.45**
Transfert capital de prévoyance rentes veufs/veuves	-689'840.70	-984'550.73
Transfert capital de prévoyance rentes retraités	-18'266'991.50	-16'056'530.60
Transfert capital de prévoyance rentes orphelins	-11'130.00	-56'420.20
Rémunération du capital épargne: 1.00% / 3.00%	6'990'065.40	19'434'431.45
Capitaux de prévoyance assurés actifs au 31.12	**755'427'254.33**	**738'276'413.75**

5.3 Développement des capitaux de prévoyance selon la LPP

	2022	2021
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	**484'387'001.59**	**469'846'871.11**
Taux d'intérêts minimal fixé par le Conseil Fédéral	1.00%	1.00%

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Capitaux prévoyance bénéficiaires de rentes au 01.01	**286'046'213.27**	**268'026'915.22**
Rentes versées à charge de la fondations	-19'561'739.85	-20'012'653.95
Part capital de prévoyance	-511'418.00	-811'734.05
Dissolution libération de prime	-1'706'651.65	-1'597'308.40
Dissolution capitaux de prévoyance	-7'296'819.60	-5'224'636.20
Transfert réserves à autre institution	-56'575.15	0.00
Dissolution	**-29'133'204.25**	**-27'646'332.60**
Attribution libération de prime	1'943'122.30	2'481'870.05
Attribution changement taux technique	0.00	0.00
Constitution pour rentes nées l'année en cours	19'884'766.35	20'910'705.62
Constitution pour indexation	7'249'293.85	0.00
Constitution	**29'077'182.50**	**23'392'575.67**
Dissolution / Constitution	**-56'021.75**	**-4'253'756.93**
Transfert CI dans capital rentes de veufs/ves	550'097.45	984'550.73
Transfert CI dans capital rentes de retraités	18'266'991.50	16'056'530.60
Transfert CI dans capital rentes de divorcés	0.00	0.00
Transfert CI dans capital rentes d'orphelins	11'130.00	56'420.20
Intérêts distribués: 2.00% / 2.00%	5'497'759.35	5'175'553.45
Capitaux de prévoyance des rentiers au 31.12	**310'316'169.82**	**286'046'213.27**

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La société Pittet Associés SA a procédé à l'expertise actuarielle complète de la Caisse en se basant sur les données au 31.12.2019. Le rapport d'expertise a été présenté au Conseil de fondation le 25.11.2020. L'attestation délivrée par le bureau d'expert est la suivante :

PITTET

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 111.5 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées au 31 décembre 2019 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates à la date de l'expertise.
- Compte tenu du taux de cotisation actuel, du niveau de performance attendu et du plan de prévoyance en vigueur, nous estimons que l'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré.

suisseID suisseID

MARC FOURNIER
Directeur
Expert agréé LPP, expert exécutant

CHRISTOPHE NORMAND
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Sion, le 9 novembre 2020

La prochaine expertise actuarielle sera effectuée sur la base des chiffres au 31.12.2022.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

Les bases techniques appliquées sont les LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2.00%.

Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Provision de longévité

Provision constituée au titre de l'accroissement de la longévité, afin de tenir compte, dans le futur, du coût lié au changement de bases actuarielles. Ce changement intervient tous les dix ans environ et le coût qui lui est lié est estimé à environ 5% du montant des réserves mathématiques des rentes en cours. La provision est donc constituée à raison de 0.5% par année des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans tenir compte des rentes d'enfants et de la libération des bonifications) de la Caisse.

Compte tenu du changement des bases actuarielles au 31.12.2021, cette provision a pu être dissoute durant l'exercice 2021. L'année d'édition des bases techniques appliquées étant 2020, le montant de la provision de longévité au 31.12.2022 représente deux années de constitution.

Provision de fluctuation des risques

Cette provision a pu être dissoute au 31.12.2013 car le nouveau contrat de réassurance couvre la totalité des sinistres qui dépassent la prime annuelle.

Provision d'adaptation des rentes en cours

Provision constituée afin de garantir l'adaptation au coût de la vie des rentes en cours. Elle est alimentée selon les résultats de la Caisse.

Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 23.11.2022 d'indexer toutes les rentes règlementaires de 2.5% dès janvier 2023. Cette indexation est partiellement financée par la dissolution de la provision d'adaptation des rentes en cours sur l'exercice 2022.

Provision pour le maintien du taux de conversion

Provision constituée pour le maintien d'un taux de conversion supérieur au taux actuariel. Cette provision finance le capital supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement versée et la rente qui serait servie si le taux de conversion était déterminé actuariellement.

L'objectif fixé par l'expert est atteint.

Développement des provisions techniques

	2022	2021
Provisions techniques au 01.01.	22'608'698.95	25'113'398.95
Dissolution	-4'557'104.44	-4'879'700.00
Constitution	1'556'719.00	2'375'000.00
Provisions au 31.12	**19'608'313.51**	**22'608'698.95**
Provision de longévité au 01.01	1'323'028.00	6'202'728.00
Dissolution	0.00	-4'879'700.00
Constitution	1'556'719.00	0.00
Provision de longévité au 31.12	**2'879'747.00**	**1'323'028.00**
Provision de fluctation des risques au 01.01	0.00	0.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de fluctation des risques au 31.12	**0.00**	**0.00**
Provision d'adaptation des rentes en cours au 01.01	4'557'104.44	4'557'104.44
Dissolution	-4'557'104.44	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision d'adaptation des rentes en cours au 31.12	**0.00**	**4'557'104.44**
Provision pour le maintien du taux de conversion au 01.01	16'625'000.00	14'250'000.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	0.00	2'375'000.00
Provision pour le maintien du taux de conversion au 31.12	**16'625'000.00**	**16'625'000.00**
Provision de financement des Peintres au 01.01	27'077.10	27'077.10
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de financement des Peintres au 31.12	**27'077.10**	**27'077.10**
Provision de financement des Electriciens au 01.01	76'489.41	76'489.41
Disolution	0.00	0.00
Constitution	0.00	0.00
Provision de financement des Electriciens au 31.12	**76'489.41**	**76'489.41**

5.7 Provisions de financement des cotisations des peintres et des électriciens

La provision de financement des cotisations des peintres n'a pas été utilisée en 2022. Elle se monte au 31.12.2022 à CHF 27'077.10.

La provision de financement des cotisations des électriciens n'a pas été utilisée en 2022. Elle se monte au 31.12.2022 à CHF 76'489.41.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases techniques n'ont pas été modifiées au 31 décembre 2022. Les tables LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2.00% sont utilisées.

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2022	31.12.2021
Fortune sociale	**1'121'583'367.53**	**1'220'689'915.41**
Capitaux de prévoyance	1'065'743'424.15	1'024'322'627.02
Provisions techniques	19'608'313.51	22'608'698.95
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**1'085'351'737.66**	**1'046'931'325.97**
Excédent technique	**36'231'629.87**	**173'758'589.44**
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	**103.34%**	**116.60%**
Fortune sociale	**1'121'583'367.53**	**1'220'689'915.41**
Capitaux de prévoyance	1'065'743'424.15	1'024'322'627.02
Provision d'adaptation des rentes	0.00	-4'557'104.44
Provisions techniques	19'608'313.51	22'608'698.95
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**1'085'351'737.66**	**1'042'374'221.53**
Excédent technique	**36'231'629.87**	**178'315'693.88**
Degré de couverture en liquidation	**103.34%**	**117.11%**

6. Explications relatives aux placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

La Caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation a nommé et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements en conformité aux dispositions légales, ainsi qu'une Commission immobilière chargée de la gestion du parc immobilier de la CAPAV.

Sur proposition de la Commission de placement, conformément aux possibilités octroyées dans le règlement de placement et après appel d'offres, le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 26.02.2020 de confier la gestion de certaines classes d'actifs aux gestionnaires de fortune professionnels suivants :

- Banque dépositaire et global custody : Crédit Suisse
- Obligations en francs suisses : Banque Cantonale du Valais
- Obligations en devises : Crédit Suisse
- Actions suisses : Banque Cantonale du Valais
- Actions étrangères : Crédit Suisse

Les autres classes d'actifs ainsi que l'allocation tactique de la fortune sont gérées par la Commission de placement.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP2)

Le Conseil de fondation a arrêté l'allocation stratégique de placement ainsi que les marges pour l'allocation tactique suivantes dès janvier 2020 :

	Marges pour l'allocation tactique		
	Minimum	**Stratégie**	**Maximum**
Valeurs nominales		**30%**	
Liquidités et marché monétaire	0%	0%	15%
Obligations en CHF	5%	15%	25%
Obligations en devises couvertes en CHF	0%	5%	10%
Obligations en devises	0%	10%	15%
Valeurs mobilières		**32%**	
Actions suisses	8%	14%	20%
Actions étrangères marchés développés	8%	12%	18%
Actions étrangères marchés émergents	0%	4%	7%
Actions thématiques	0%	2%	4%
Valeurs immobilières		**30%**	
Immeubles en direct en Suisse	10%	15%	20%
Placements immobiliers indirects en Suisse	7%	12%	17%
Placements immobiliers indirects à l'étranger	0%	3%	5%
Gestion alternative	**0%**	**8%**	**12%**

Les possibilités de placement prévues aux art. 53, al. 1 à 4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet des placements en devises étrangères non couvertes supérieurs à 30%. Cette allocation stratégique ayant été validée dans le cadre d'une analyse de congruence entre les actifs et les passifs, les al. 1 à 3 de l'art. 50 OPP2 sont respectés.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de cette réserve a été fixé à 20.7% des engagements. Cette réserve vise, comme l'a demandé l'expert, à couvrir un niveau de sécurité de 97.5% sur 2 ans.

	31.12.2022	**31.12.2021**
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	173'758'589.44	113'130'473.13
Variation due au résultat d'exploitation	-137'526'959.57	60'628'116.31
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	**36'231'629.87**	**173'758'589.44**
Objectif: 20.7% des engagements	**224'670'000.00**	**216'710'000.00**
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	188'438'370.13	42'951'410.56

6.4 Présentation des placements par catégorie

	2022		2021	
Valeurs nominales	**24.47%**	**280'895'895.68**	**24.42%**	**305'187'179.27**
Liquidités	1.54%	17'719'588.59	1.38%	17'285'486.80
Obligations en CHF	10.15%	118'439'563.65	9.03%	116'832'857.16
Provision Hypotheka		-2'000'000.00		-4'000'000.00
Prêts directs	0.78%	8'906'813.00	0.76%	9'520'790.00
Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse	0.32%	3'630'000.00	0.31%	3'830'000.00
Obligations en devises couvertes en CHF	3.84%	44'096'682.50	4.19%	52'313'023.10
Obligations en ME	7.85%	90'103'247.94	8.76%	109'405'022.21
Valeurs mobilières	**31.21%**	**358'185'691.14**	**34.93%**	**436'504'638.98**
Actions suisses	13.32%	152'831'651.93	14.90%	186'232'932.85
Actions monde pays développés	11.33%	130'086'384.96	13.06%	163'181'551.73
Actions monde pays émergents	3.92%	44'981'790.00	4.00%	50'026'273.85
Actions thématiques	2.64%	30'285'864.25	2.97%	37'063'880.55
Valeurs immobilières	**31.13%**	**357'225'016.51**	**29.19%**	**364'691'168.74**
Immeubles	11.90%	136'564'102.34	10.66%	133'222'107.63
Immobilier suisse indirect	16.02%	183'861'454.75	15.48%	193'403'729.85
Placements immob. indirects étrangers	3.21%	36'799'459.42	3.05%	38'065'331.26
Gestion alternative	**11.01%**	**126'305'568.80**	**9.59%**	**119'795'134.72**
Gestion alternative	11.01%	126'305'568.80	9.59%	119'795'134.72
Total	**97.81%**	**1'122'612'172.13**	**98.13%**	**1'226'178'121.71**
Débiteurs employeurs	**1.87%**	**21'476'780.93**	**1.63%**	**20'395'978.83**
Autres débiteurs	**0.30%**	**3'421'579.75**	**0.23%**	**2'864'869.93**
Agences immobilières	0.18%	*2'011'322.90*	0.12%	*1'483'053.48*
AFC (impôt anticipé)	0.12%	*1'410'256.85*	0.11%	*1'381'816.45*
Fonds de garantie LPP	**0.02%**	**194'700.09**	**0.01%**	**105'690.83**
Total Placements	**100.00%**	**1'147'705'232.90**	**100.00%**	**1'249'544'661.30**
Placements en monnaie étrangères				
Total		168'693'570.94		192'388'570.04
Sans couverture de change		168'693'570.94		192'388'570.04

6.5. Prêts directs et déposits

6.5.1 Prêts directs

	2022	2021
Prêt à l'OSEO Valais Insertion	7'400'000.00	8'000'000.00
Provins	1'506'813.00	1'520'790.00
	8'906'813.00	**9'520'790.00**

Garanties

- Prêt à l'OSEO Valais Insertion : deux cédules hypothécaires de registre, taux d'intérêt de 1.8%, échéance au 31.03.2031
- Obligation Provins de CHF 1'500'000.00, taux d'intérêt de 2.5%, échéance au 13.01.2024

6.5.2 Prêts à des employeurs affiliés à la Caisse

	2022	2021
Prêt au Bureau des Métiers	700'000.00	900'000.00
Prêt aux SCIV de Sion	1'450'000.00	1'450'000.00
Prêt aux SCIV de Monthey	1'480'000.00	1'480'000.00
	3'630'000.00	**3'830'000.00**

Garanties

- Prêt au Bureau des Métiers : cédule hypothécaire de registre, taux d'intérêt de 2%, échéance au 30.06.2028
- Prêt aux Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Valais Central (SCIV de Sion) : obligations hypothécaires au porteur, taux d'intérêt de 2%, échéance au 30.06.2028
- Prêt aux Syndicats Chrétiens Interprofessionnels du Chablais (SCIV de Monthey) : cédule hypothécaire de registre, taux d'intérêt de 2%, échéance au 31.12.2030

6.6 Titres

	2022	2021
Obligations en CHF	118'439'563.65	116'832'857.16
Provision Hypotheka	-2'000'000.00	-4'000'000.00
Obligations en devises couvertes en CHF	44'096'682.50	52'313'023.10
Obligations en ME	90'103'247.94	109'405'022.21
Actions suisses	152'831'651.93	186'232'932.85
Actions monde pays développés	130'086'384.96	163'181'551.73
Actions monde pays émergents	44'981'790.00	50'026'273.85
Actions thématiques	30'285'864.25	37'063'880.55
Gestion alternative	126'305'568.80	119'795'134.72
	735'130'754.03	**830'850'676.17**

Hypotheka

- Les positions Hypotheka sont classées dans la classe d'actifs « obligations en CHF ».
- Le solde ouvert dans les comptes au 31.12.2022 s'élève à CHF 4'343'134.69 de nominal.
- Une partie de la provision a été dissoute (CHF 2'000'000.00) et le solde de cette provision se monte à CHF 2'000'000.00 au 31.12.2022, soit 46% du solde ouvert.

6.7 Instruments dérivés en cours

Sans objet

6.8 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.9 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.10 Intérêts, rendements de la fortune mobilière et immobilière

		2022		2021
Valeurs nominales	***-10.74%***	**-33'603'561.23**	***-1.20%***	**-4'237'728.58**
Liquidités	*-0.25%*	-59'736.89	*-0.48%*	-274'611.41
Obligations en CHF y.c. prêts et hypothèques	*-5.21%*	-7'026'690.01	*0.11%*	-149'903.57
Obligations en devises couvertes en CHF	*-15.70%*	-8'037'316.69	*-1.23%*	-439'553.31
Obligations en ME	*-17.17%*	-18'479'817.64	*-3.00%*	-3'373'660.29
Valeurs mobilières	***-17.23%***	**-74'664'753.94**	***19.69%***	**76'601'507.85**
Actions suisses	*-17.06%*	-31'617'060.38	*23.21%*	43'141'647.01
Actions monde pays développés	*-15.80%*	-24'949'885.62	*24.06%*	29'791'804.47
Actions monde pays émergents	*-21.78%*	-11'606'163.12	*0.52%*	-353'653.14
Actions thématiques	*-17.67%*	-6'491'644.82	*11.90%*	4'021'709.51
Valeurs immobilières	***-1.58%***	**-5'650'736.93**	***4.07%***	**15'621'289.79**
Immeubles	*1.55%*	2'110'268.31	*1.68%*	2'236'820.83
Immobilier suisse indirect	*-4.56%*	-7'495'293.85	*5.65%*	10'952'384.02
Placements immob. indirects étrangers	*-2.23%*	-265'711.39	*5.55%*	2'432'084.94
Gestion alternative	***-1.39%***	**-217'029.26**	***3.27%***	**5'339'187.24**
Gestion alternative	*-1.39%*	-217'029.26	*3.27%*	5'339'187.24
+ Dissolution provision Hypotheka		2'000'000.00		0.00
Rendement total	***-9.99%***	**-112'136'081.36**	***7.91%***	**93'324'256.30**
Frais bancaires et d'administration		-6'303'383.26		-5'983'448.20
Rendement net		**-118'439'464.62**		**87'340'808.10**

6.11 Résultat net de l'exploitation des immeubles

	2022	2021
Immeubles construits		
Valeur de rendement	**117'522'000.00**	**118'302'000.00**
Produits des locations	6'651'451.20	6'308'953.60
Autres produits	38'073.25	79'864.75
Rendement brut des immeubles construits	**6'689'524.45**	**6'388'818.35**
Assurances	-135'997.25	-126'892.85
Entretiens, Réparations	-227'790.10	-236'527.19
Travaux spéciaux d'entretiens	-669'514.43	-738'104.65
Publicités	-6'297.25	-16'932.23
Conciergerie	-23'454.80	-20'012.10
Eau, Electricité, Chauffages vacants	-203'824.09	-200'396.29
Frais de gérance	-297'161.95	-279'713.17
Loyers offerts (COVID)	0.00	-17'434.00
Loyers offerts (travaux, autres,…)	0.00	-2'360.00
Autres frais	-19'349.07	-43'136.68
Rendement net des immeubles construits	**5'106'135.51**	**4'707'309.19**
	4.34%	3.98%
Charges payées par CAPAV	-145'504.20	-157'714.65
Variation valeurs des immeubles	-850'363.00	-2'312'773.71

La valeur de rendement des immeubles est obtenues par la moyenne des loyers des quatre dernières années divisée par le taux de rendement brut défini dans le règlement de placement.

Rendement net des immeubles construits après ajustement	**4'110'268.31**	**2'236'820.83**
	3.50%	1.89%
Constitution provision Projets immobiliers	-2'000'000.00	0.00
Rendement net immobilier global	**2'110'268.31**	**2'236'820.83**
	1.80%	1.89%
Terrains et immeubles non construits		
Terrain Tourbillon 56 et 64, Sion	4'810'429.00	4'810'429.00
Terrain Beausite, Sierre	101'139.60	101'139.60
Projet Curala, Le Châble	3'129'834.29	1'998'839.58
Terrain Ancienne voirie, Sion	13'000'699.45	8'009'699.45
Valeur de rendement	**21'042'102.34**	**14'920'107.63**
Provision Projets immobiliers	-2'000'000.00	0.00
Récapitulation valeurs de rendement	**136'564'102.34**	**133'222'107.63**
	1.55%	1.68%

Liste des immeubles en location	**Situation**	**Construction**
Le Vervoz	Collombey	1950
Capabois	Sion	1987
Les Saules	Martigny	1985
Beausoleil	Sion	1996
Clos Fleuri	Fully	1992
La Tour + Tivoli (parking)	Monthey	1962
Les Arcades	Sierre	1993
Le Cottentin	Martigny	2004
Les Aubépines	Sion	1950
Château de la Cour	Sierre	1950
Artemis B	Conthey	2004
Beausite	Sierre	2005
Prévent	Fully	2007
Schlusselacker A+B	Naters	2007
Les Gentianes	Martigny	2008
Dixence-Berchtold	Sion	2010
La Barme D	Collombey	2008
Le Muveran	Collombey	1966
Alexandra	Sierre	1985
La Terrasse	Sierre	1992
Tourbillon 38	Sion	2003
Les Douanes	Orsières	1964
Double-Croche	Monthey	2021

6.12 Intérêts débiteurs

	2022	2021
Intérêts sur diverses PLP retournées	27'571.10	14'626.00
Intérêts sur placements RETAVAL	132'272.60	434'005.85
Intérêts sur placements SCIV	19'182.50	53'373.55
Total	**179'026.20**	**502'005.40**

6.13 Frais bancaires et de gestion des titres

	2022	en %	2021	en %
Placements transparents	949'955'346.51	99.48%	1'061'755'436.57	100.00%
Placements non-transparents (48a, al. 3 OPP2)	5'000'000.00	0.52%	0.00	0.00%
Total placements mobiliers (hors débiteurs)	**954'955'346.51**	**100.00%**	**1'061'755'436.57**	**100.00%**

Taux de transparence des frais: 99.48%

		en % des placements transparents		en % des placements transparents
Frais gestion de fortune comptabilisés directement	1'754'460.11	0.18%	1'796'168.94	0.17%
Somme des frais TER transparents	4'548'923.15	0.48%	4'187'279.26	0.39%
Total frais bancaires et gestion de fortune	**6'303'383.26**	**0.66%**	**5'983'448.20**	**0.56%**

Placements non-transparents (48a, al. 3 OPP2)

ISIN	Placement	
LU2411643575	Gefiswiss Energy Transition Fund	5'000'000.00

Le fonds susmentionné investit dans des sociétés non cotées exploitant des infrastructures énergétiques en Suisse contribuant à réduire les émissions de CO2. Lancé en 2022, ce fonds n'a pas encore une année d'existance et par voie de conséquence, son TER n'a pas encore pu être audité. C'est la raison pour laquelle, malgré le fait que les informations de frais sont parfaitement connues, selon la directive D-02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, cet investissement doit être mentionné comme non-transparent jusqu'à publication de son premier TER.

6.14 Explication de la réserve de cotisations des employeurs

	2022	2021
Réserve au 01.01	**9'616'071.75**	**9'841'749.25**
Apports des employeurs	1'357'596.15	2'476'429.30
Utilisation de la réserve	-1'147'013.65	-2'771'032.20
Intérêts crédités	25'129.50	68'925.40
Réserve au 31.12	**9'851'783.75**	**9'616'071.75**
Développement de la RCE	**235'712.00**	**-225'677.50**

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Dettes envers d'autres institutions

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes au 01.01	15'146'618.20	16'571'812.10
Variation des dettes	-900'000.00	-1'912'573.30
Intérêts portés en comptes	151'455.10	487'379.40
Dettes au 31.12	**14'398'073.30**	**15'146'618.20**

Dette envers RETAVAL au 01.01	13'307'812.60	14'873'806.75
Versement de RETAVAL	0.00	0.00
Remboursement à RETAVAL	-1'000'000.00	-2'000'000.00
Intérêts portés en compte	132'272.60	434'005.85
Dette envers RETAVAL au 31.12	**12'440'085.20**	**13'307'812.60**

Dette envers le FP SCIV au 01.01	1'838'805.60	1'698'005.35
Versement du FP SCIV	100'000.00	87'426.70
Remboursement au FP SCIV	0.00	0.00
Intérêts portés en compte	19'182.50	53'373.55
Dette envers FP SCIV au 31.12	**1'957'988.10**	**1'838'805.60**

7.2 Cotisations des assurés et des employeurs

	2022	2021
Cotisations des salariés	35'695'641.50	34'455'674.70
Cotisations assurances individuelles	-250.00	2'500.00
Récupérations cotisations amorties	94'936.28	53'745.26
Pertes sur débiteurs	-135'365.40	-68'840.64
Total des salariés	**35'654'962.38**	**34'443'079.32**
Cotisations des employeurs	37'873'760.95	36'424'922.95
Récupérations cotisations amorties	94'936.28	53'745.26
Pertes sur débiteurs	-135'365.41	-68'840.64
Total des employeurs	**37'833'331.82**	**36'409'827.57**
Total cotisations salariés et employeurs	**73'488'294.20**	**70'852'906.89**

7.3 Remboursement EPL et divorce

	2022	2021
Remboursement versement anticipé EPL / Divorce	1'135'303.44	2'024'171.04
Prestations reçues pour LFLP	0.00	0.00
Total	**1'135'303.44**	**2'024'171.04**

7.4 Rentes versées

	2022	2021
Rentes d'invalidités	4'014'510.85	4'238'886.80
Rentes d'enfants d'invalides	392'325.20	417'889.95
Rentes de veuves	2'804'099.90	2'839'370.85
Rentes d'orphelins	198'646.85	208'423.25
Rentes de conjoints divorcés	6'952.80	7'532.20
Rentes de vieillesse	12'108'960.75	12'259'603.50
Rentes d'enfants de retraités	36'243.50	48'499.40
Total des rentes versées	**19'561'739.85**	**20'020'205.95**

7.5 Prestations de libre passage en cas de sortie

	2022	2021
Versements en espèces	3'037'528.30	2'490'459.95
Transferts à l'institution supplétive	9'318'022.10	7'598'136.70
Transferts à d'autres IP	27'195'767.51	24'561'427.85
Total	**39'551'317.91**	**34'650'024.50**

7.6 Versements anticipés pour EPL et les divorces

	2022	2021
Versements anticipés pour EPL	3'526'815.69	2'691'238.99
Versements suite à divorce	812'865.37	1'934'424.21
Total	**4'339'681.06**	**4'625'663.20**

7.7 Prestations reçues du réassureur et d'autres IP

	2022	2021
Prestations épargne reçues pour invalides	0.00	0.00
Prestations rentes reçues du réassureur / Gain	171'008.25	0.00
Total	**171'008.25**	**0.00**

7.8 Autres produits

	2022	2021
Ouverture dossiers EPL	10'500.00	10'500.00
Produits divers	6'162.65	320'824.57
Total autres produits	**16'662.65**	**331'324.57**

7.9 Autres frais

	2022	2021
Indemnités et frais de séances	45'598.55	13'442.15
Frais divers	143'922.08	84'097.09
Total autres dépenses	**189'520.63**	**97'539.24**

7.10 Frais d'administration

	2022	2021
Total	**2'697'411.50**	**2'711'926.95**

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de la gestion de l'institution. Ils correspondent en 2022 à 4.613‰ de la masse salariale de l'année précédente déclarée à CAPAV. Ils comprennent aussi les frais de suivi et de gestion de la fortune des collaborateurs de l'administration en charge de la gestion financière. En termes relatifs ils représentent CHF 259.50 par année par assuré y compris les bénéficiaires de rentes.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Suite au recours deposé conjointement avec d'autres institutions, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) a, par décision du 13.06.2022, exempté la CAPAV de l'application des Directives D-01/2021 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La caisse n'est pas en situation de découvert.

9.2 Procédures juridiques en cours

Une procédure juridique est en cours à l'encontre d'une régie immobilière indéliquate. Précédemment en charge de la gestion locative de deux immeubles appartenant à la Caisse, cette dite régie a détourné une partie des loyers encaissés. Une plainte pénale pour gestion déloyale a été déposée le 27.11.2018 auprès du Ministère public.
L'assurance Responsabilité de l'Institution a été activée et s'est engagée à prendre en charge 45% du montant du sinistre. Aucune provision n'a été constituée, une éventuelle perte étant au-dessous du seuil de matérialité.
Par contre, le système de contrôle interne (SCI) de la Caisse a immédiatement été adapté et durci pour les régies immobilières travaillant pour la CAPAV.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

4.4 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

de Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV)

Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels,

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;

- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Romain Théodoloz

Sion, le 12 juin 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

V. Bilan technique

PITTET

Bilan technique

Caisse de pensions CAPAV

en CHF

	31.12.2022	31.12.2021
Total de l'actif	1'148'054'970	1'249'786'423
Dettes	- 14'398'073	- 15'146'618
Compte de régularisation du passif	- 2'221'746	- 4'333'818
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	- 9'851'784	- 9'616'072
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	**1'121'583'367**	**1'220'689'915**
Capital de prévoyance des assurés actifs [1]	755'427'254	738'276'414
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions [2]	310'316'170	286'046'213
Capitaux de prévoyance	**1'065'743'424**	**1'024'322'627**
Provision de longévité [3]	2'879'747	1'323'028
Provision de fluctuation des risques	0	0
Provision de financement des peintres	27'077	27'077
Provision de financement des électriciens	76'489	76'489
Provision pour maintien du taux de conversion [4]	16'625'000	16'625'000
Provision d'adaptation des rentes/pensions en cours	0	4'557'105
Provisions techniques	**19'608'313**	**22'608'699**
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	**1'085'351'737**	**1'046'931'326**
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	**36'231'630**	**173'758'589**
EXCEDENT TECHNIQUE [5]	**0**	**0**
DEGRE DE COUVERTURE [6]	**100.0 %**	**100.0 %**
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) [7]	**103.3 %**	**116.6 %**
Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs	*224'670'000*	*216'710'000*

Remarques :

1) Y compris les comptes bloqués (CHF 5'399'107.-)
2) Bases techniques: LPP 2020 à 2.00 %
3) 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions par année sans tenir compte des rentes d'enfants et de la libération des bonifications.
4) Cette provision est constituée à hauteur de son objectif compte tenu du financement additionnel (1 point) dès le 1er janvier 2019
5) = FP - CP - RFV. Un excédent technique négatif constitue un découvert.
6) = FP / [CP + RFV]
7) = FP / CP

Sion, le 13 juin 2023

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Marc Fournier
Expert agréé LPP, exécutant
Directeur général adjoint

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Christophe Normand
Actuaire ASA
Fondé de pouvoir

VI. Durabilité selon les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Commentaire pour le portefeuille agrégé

CANOPIA
Powered by Conser

Couverture

Au total, près de **16'439 positions** ont été analysées avec une couverture ESG moyenne de **60%.** Les divers fonds et mandats en actions et obligations sont couverts à plus de 95%**.** Les positions non couvertes sont essentiellement des fonds alternatifs, de prêts (loans) et des fonds immobiliers.

Qualité ESG

Le portefeuille global de CAPAV a obtenu un **rating global de B+**, ce qui est supérieur à son indice de référence **(B)** et similaire à l'année dernière. Cependant, la note finale est limitée à **B+** en raison de la présence de sociétés liées à de l'armement controversé dans les poches « actions pays développés et obligations en monnaies étrangères ». Si cette exposition était absente, la note finale serait de A-.

Le portefeuille est soutenu par la bonne qualité des « obligations en francs suisses » ainsi que des « actions thématiques ». En ce qui concerne la qualité ESG, l'analyse met en évidence une disparité dans les notes des différentes classes d'actifs/fonds, variant de A+ à C-. Cela implique qu'une majorité des fonds ne prennent pas activement en considération les enjeux de durabilité dans leur stratégie d'investissement.

Par rapport à 2021, les « obligations en monnaies étrangères » ont subi un recul en raison d'une dégradation de la qualité durable de certaines entreprises ainsi qu'à la présence d'armes controversées. En revanche, la note de la poche « actions thématiques » a augmenté significativement de B à A-.

Les poches suivantes présentent la plus grande marge d'amélioration :

- **Obligations en devises couvertes en CHF**, note C –
- **Actions pays développés**, note B-

Exposition à des secteurs sensibles et controverses ESG

En dehors de la présence d'armes controversées dans les « actions pays développés et obligations en monnaies étrangères », le portefeuille agrégé ne présente pas d'exposition significative à des secteurs sensibles. De même, il ne présente pas de graves controverses ESG (Ethique des affaires, Corruption, Environnement, Droits humains) au-dessus du seuil de 1% au niveau du portefeuille global.

Cependant par rapport à l'année précédente, ces pourcentages sont en progression et mérite une attention particulière notamment pour les « actions pays développés, actions pays émergents, obligations en devises couvertes en CHF et les obligations en monnaies étrangères ».

Thèmes durables et d'impact

Le portefeuille agrégé continue d'offrir une exposition diversifiée de près de 8% (-1% par rapport à 2021) à des thèmes liés à durabilité et à l'impact (microfinance, fonds private equity, etc.).

Pour les fonds liquides, liés aux technologies propres, obligations durables (obligations vertes, sociales ou durables) ou thématique de l'eau (total 3.2%), ces expositions sont plus ou moins en ligne avec l'indice de référence et stable par rapport à 2021.

Climat

Le portefeuille de CAPAV est investi dans les secteurs de l'énergie fossile comme suit :

- **Pétrole et gaz** : 2.13% dont 0.30% en transition
- **Charbon** : 0.66% dont 0.25% en transition

Ces pourcentages sont restés stables par rapport à 2021.

Les poches « actions pays développés, actions pays émergents et obligations en devises couvertes en CHF » sont les plus exposées.

L'intensité (-10%) ainsi que les émissions de CO_2 sont inférieures à l'indice (0.3%) par rapport à l'indice de référence, bien qu'elles soient proches de celui-ci. Par conséquent, la mise en place d'une politique climatique effective serait judicieuse pour assurer une cohérence avec les engagements pris par la Suisse.

VII. Statistiques

Evolution des salaires soumis à cotisations en milions de CHF

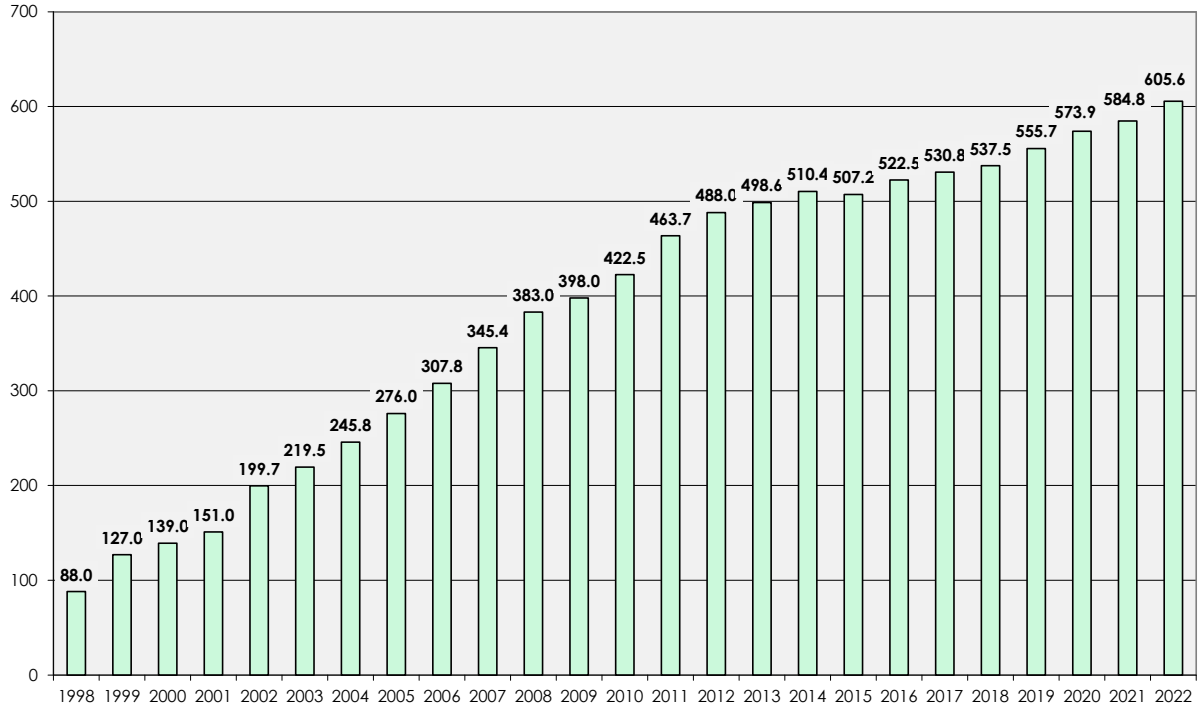

Evolution du nombre d'entreprises affiliées

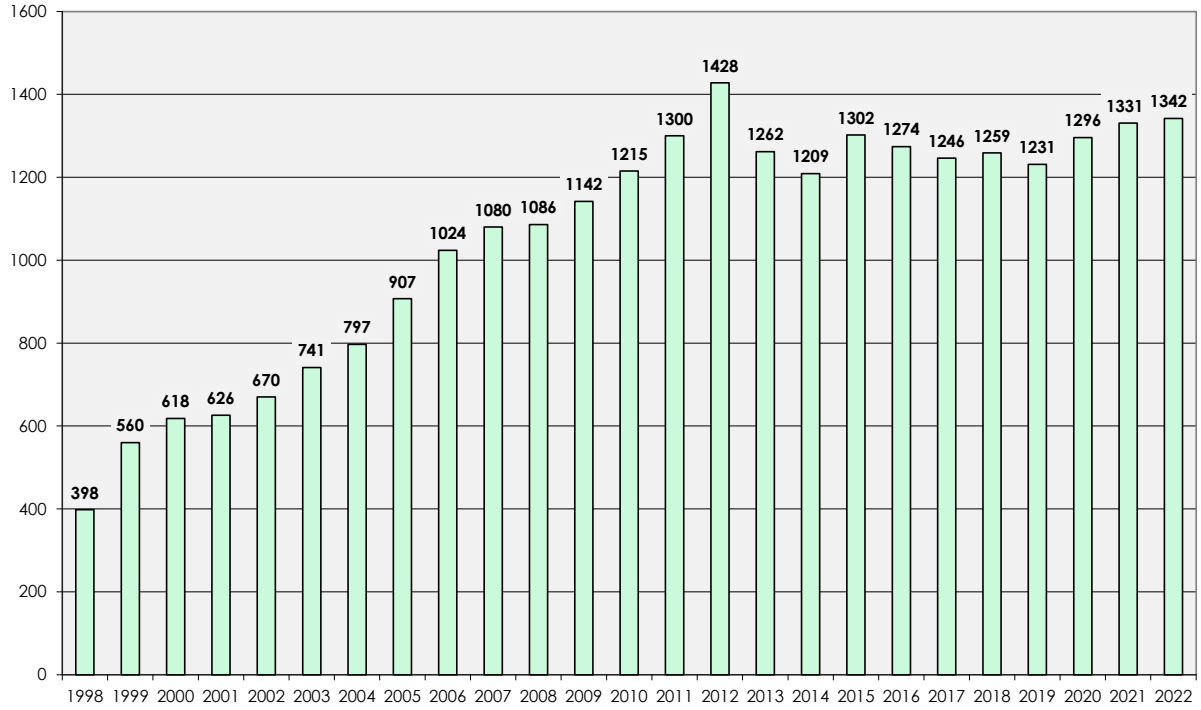

Evolution du nombre d'assurés actifs

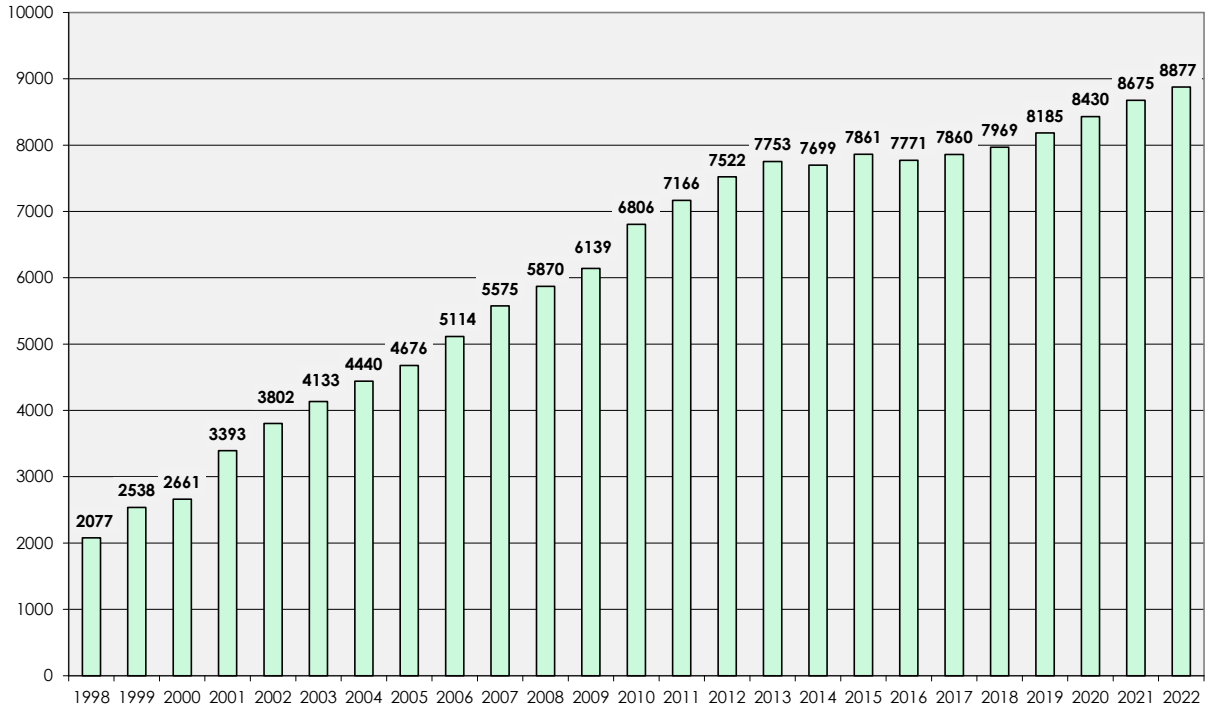

Evolution du nombre de bénéficaires de rentes

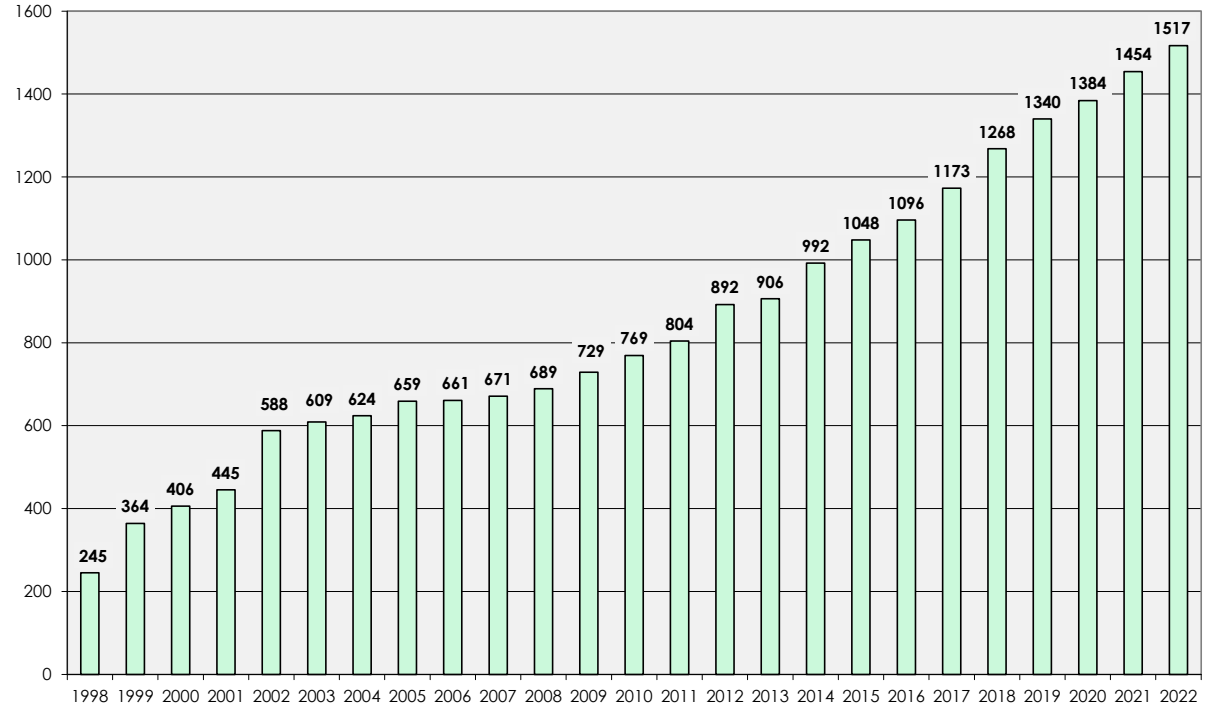

Rendement CAPAV par rapport à l'indice de référence

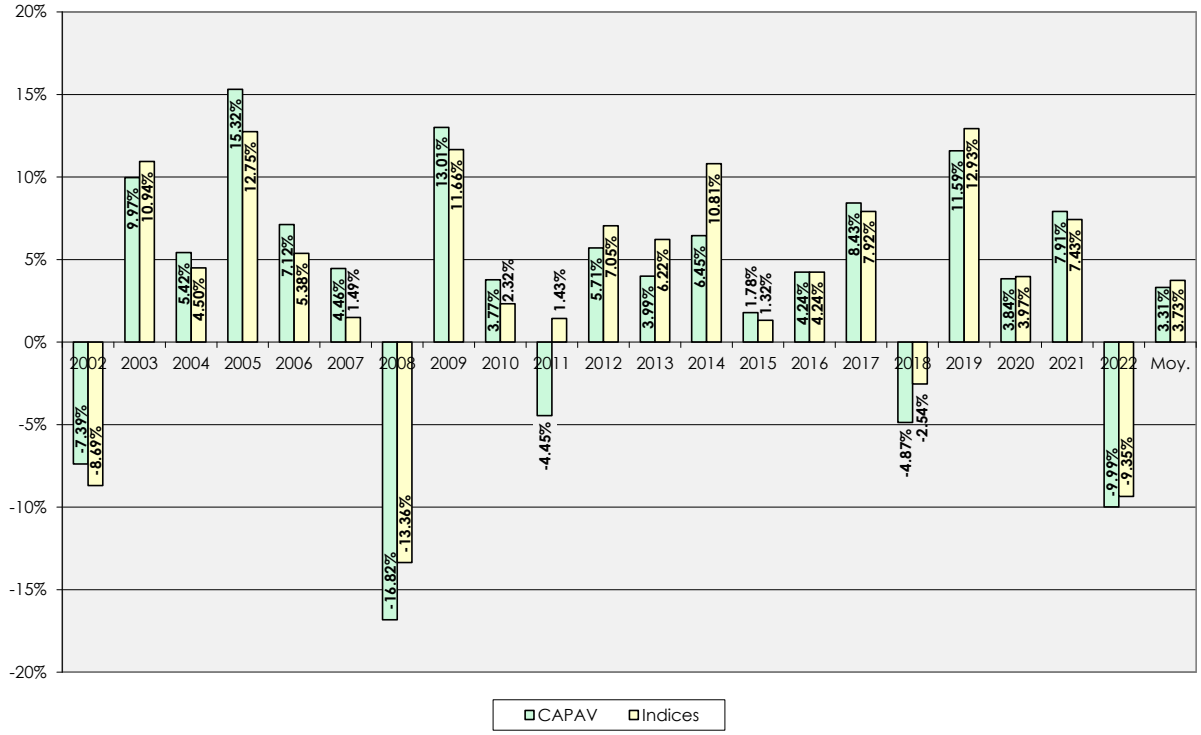

Taux d'intérêt attribué sur les comptes individuels des assurés actifs

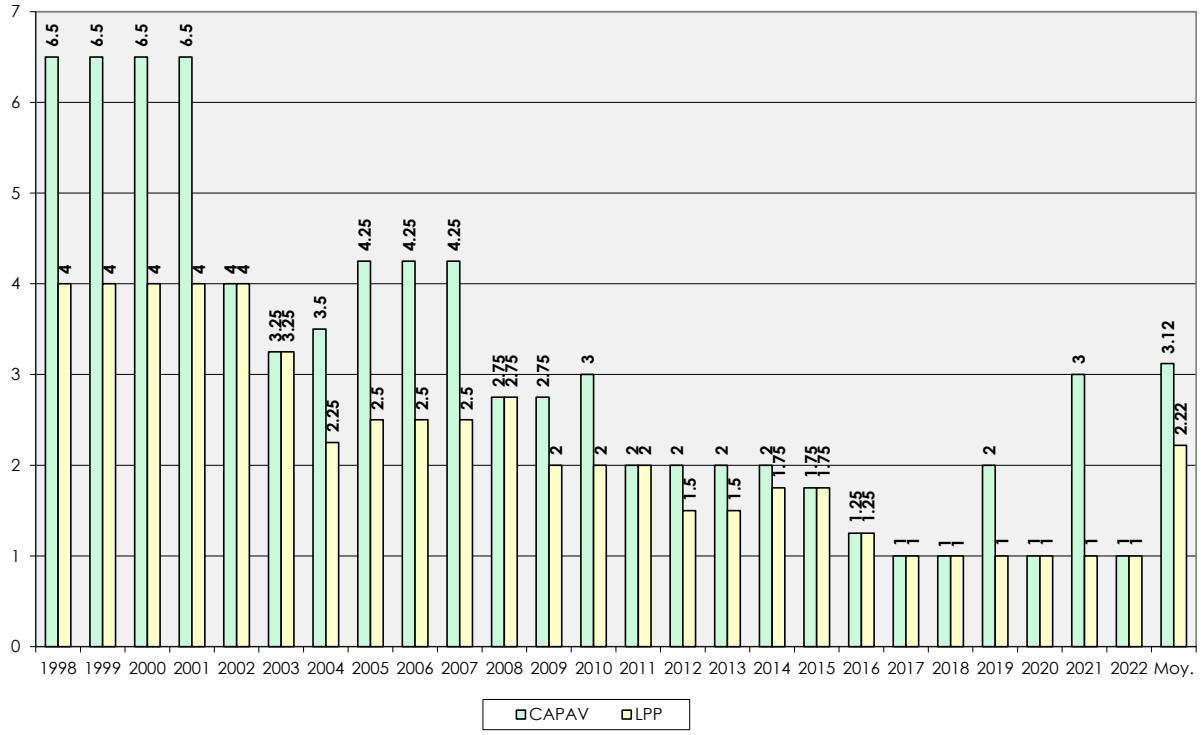

Taux de couverture

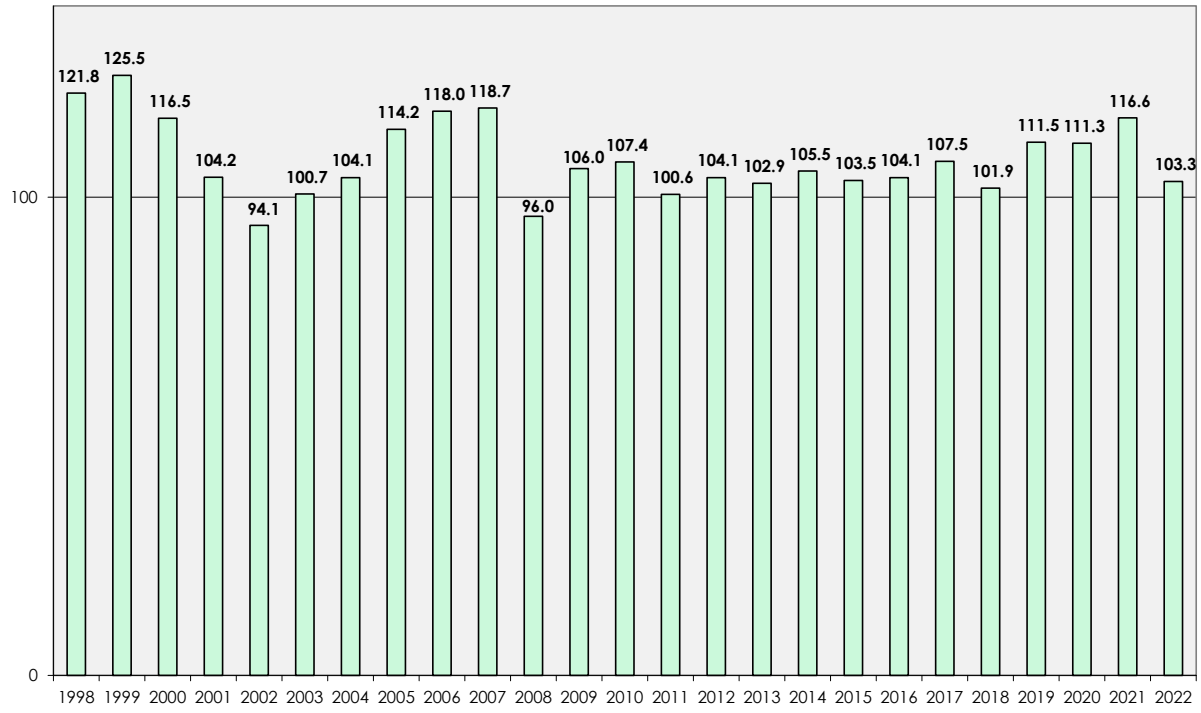

Evolution de la fortune sociale en millions de CHF

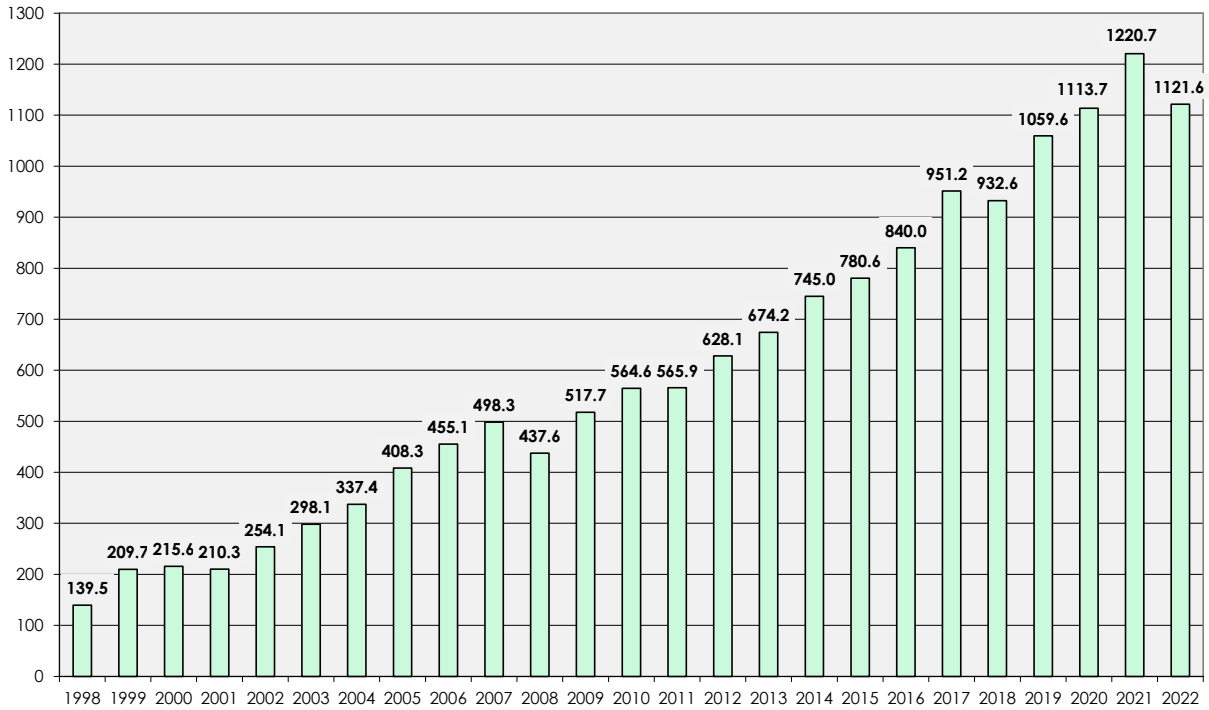

Evolution de la fortune immobilière en millions de CHF

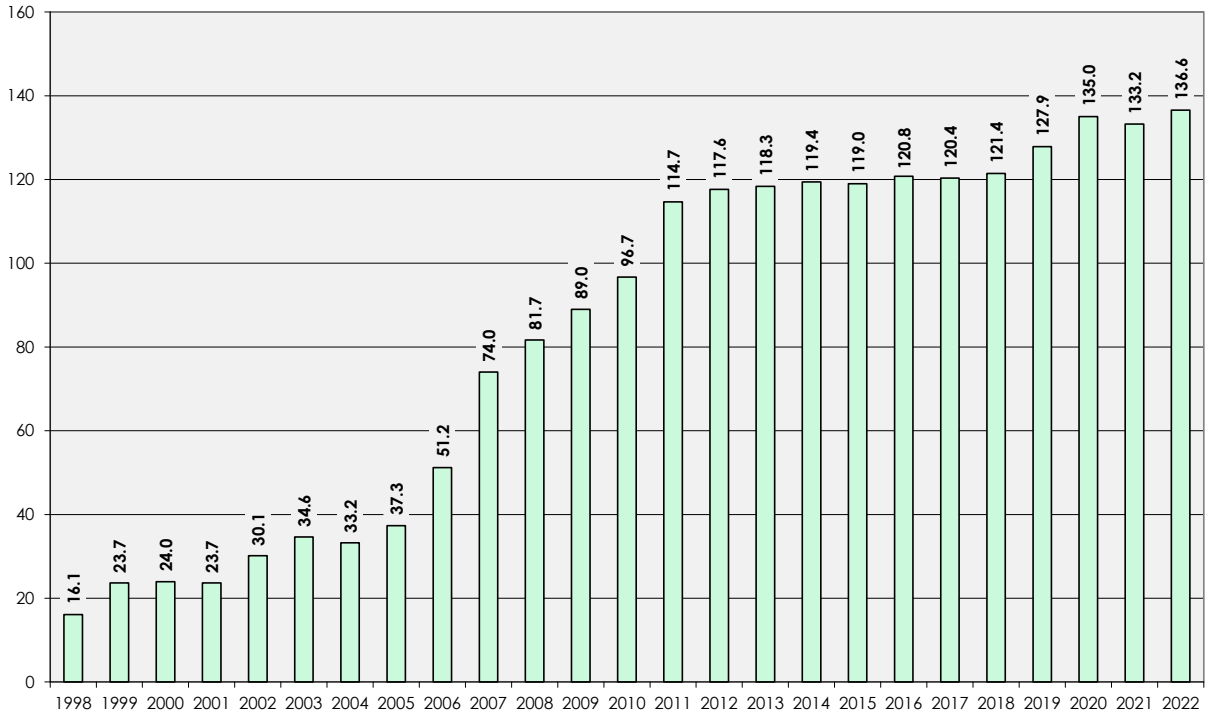

Rendement des immeubles par rapport au rendement de la fortune mobilière

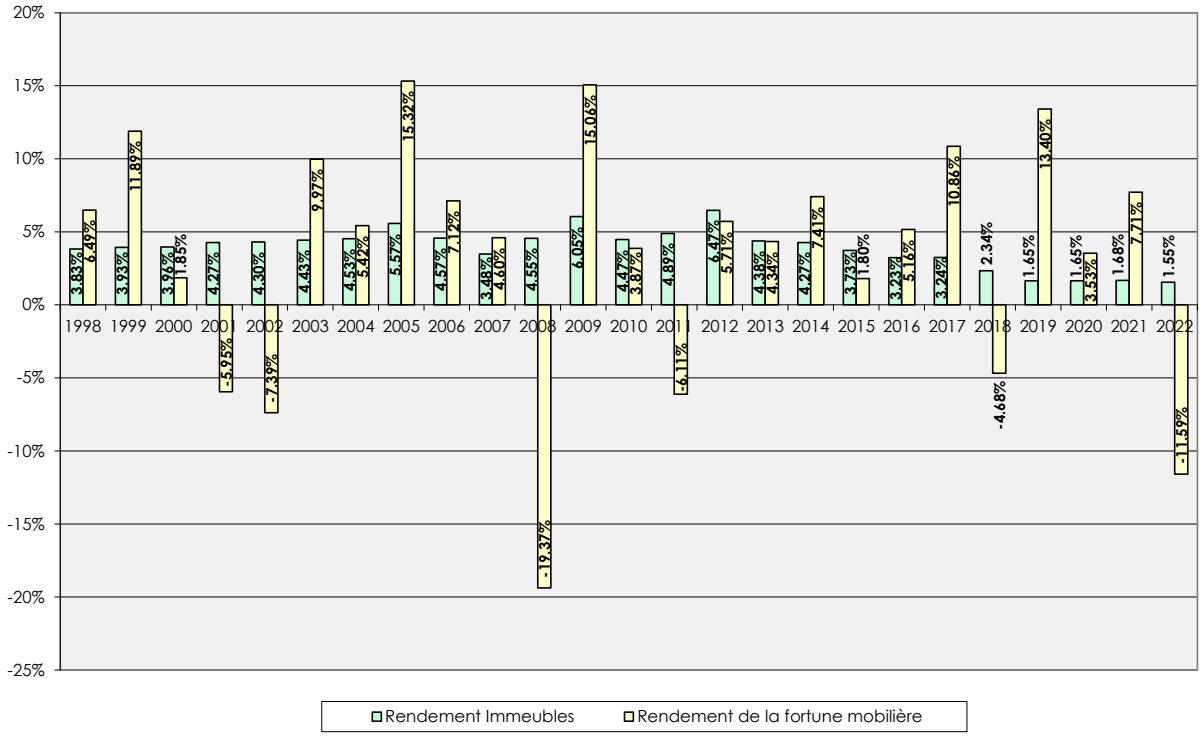

VIII. Conclusion

Le Conseil de fondation exprime sa gratitude aux entreprises affiliées ainsi qu'aux assurés et aux rentiers pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Tous les membres du Conseil de fondation suivent attentivement la situation financière de la Caisse et mettent tout en œuvre pour garantir sa pérennité à long terme tout en offrant des conditions avantageuses à ses entreprises affiliées ainsi qu'à ses assurés actifs et à ses rentiers.

Le Conseil de fondation exprime également sa sincère reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs du Bureau des Métiers qui ont assuré avec professionnalisme la gestion administrative de la Caisse.

Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais

Gabriel DECAILLET
Directeur

Fabien CHAMBOVEY
Gérant

Sion, juin 2023

Fondation CAPAV

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

www.capav.ch
info@capav.ch